

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00055

Numéro SIREN : 799 816 525

Nom ou dénomination : A.N.S. DIS

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2019 sous le numéro de dépôt B2019/000280

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE **CHARTRES**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/000280**
n° de gestion : **2014B00055**
n° SIREN : **799 816 525 RCS Chartres**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Chartres certifie avoir procédé le 17/01/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.N.S. DIS - Société par actions simplifiée
19 rue Gourmond Cloyes-sur-le-Loir 28220 Cloyes Les Trois Rivières -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



436616

 N° 11084*19 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  REPUBLIQUE FRANÇAISE	N° 2065-SD 2018 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		
Exercice ouvert le 01/01/2017 et clos le 31/12/2017	Régime simplifié d'imposition ☒ X Régime réel normal	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case		
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case		
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation de la société:		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:		Ancienne adresse en cas de changement:
19 RUE GOURMOND 28220 CLOYES SUR LE LOIR		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES		
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)		
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
B ACTIVITE		
Activités exercées VENTES PAR AUTOMATES ET AUTRES COMMERCE DE DÉTAIL Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)		
1 Résultat fiscal		
Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 28%
Bénéfice imposable à 15% 0		Déficit
2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15%		
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%		
PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		
Jeunes entreprises innovantes		
Zone franche urbaine		
Pôle de compétitivité		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		
Autres dispositifs		
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Société d'investissement immobilier côtée		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)		
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt		
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.		
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)		
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
Comptable, conseil ou CGA :		
Visa : CGA		
Viseur conventionné :		
Copie conforme à l'original		
Identité du déclarant:		
Date: 26/05/2018 Lieu: CLOYES SUR LE LOIR		
Civilité du déclarant : M		
Nom du déclarant : NAASSE Abdelkébir		
Qualité du déclarant : Président		

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2018			
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR			
						Si déposé néant, cochez la case : ☒ X			
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements				
1	2	3	4	5	6	7	8		
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

Designation de l'entreprise ANS DIS - SIREN : 799816525					Neant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12					Durée de l'exercice précédent* 12		
					Exercice N clos le 31/12/2017	Exercice N-1 clos le 31/12/2016	
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012			
		Autres*	014	101	016	101	0
	Immobilisations corporelles*		028	030			
	Immobilisations financières* (1)		040	50	042	50	50
	Total I (5)		044	151	048	101	50
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052			
		Marchandises*	060	528	062	528	528
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 106	070	1 106	41
		Autres* (3)	072	727	074	727	
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	355	086	355	1 710
	Charges constatées d'avance*		092	094			
	Total II		096	2 716	098	2 716	2 279
	Total général (I + II)		110	2 867	112	101	2 766
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000	1 000		
	Écarts de reévaluation		124				
	Réserve légale		126	100	100		
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131	201	201		
	Report à nouveau		134	-4 591	-7 929		
	Résultat de l'exercice		136	420	3 338		
	Provisions réglementées		140				
Total I		142	-2 870	-3 290			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (D)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		647		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N-1...)		169	4 951	4 972		
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	5 636	5 619			
Total général (I + II + III)		180	2 766	2 329			
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(1)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Désignation de l'entreprise **ANS DIS - SIREN : 799816525**

Name

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice clos le
31/12/2017

Exercice N°1 clos
31/12/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises ¹		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	7 681	21 828
	Production vendue	biens			215		214		
		services ²			217		218		
	Production stockée		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée ³						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	921	
	Total des produits d'exploitation nets I.A.A. (I)						232	8 602	21 828
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises ⁴ (y compris droits de douane)						234	5 409	15 821
	Variation de stock (marchandises) ⁵						236		-246
	Achats de matières premières et autres approvisionnements ⁶ (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) ⁷						240		
	Autres charges externes ⁸ : (dont crédit bail : — mobilier — immobiliser)						242	2 247	2 230
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CEE et CVAE) ⁹		243	527	244	527	245	521	
	Rémunérations du personnel ¹⁰						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements ¹¹						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges : (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger) (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260		262		
Total des charges d'exploitation (II)						264	8 183	18 326	
1 — RESULTAT D'EXPLOITATION (I — II)						270	419	3 502	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280	1	1
	Produits exceptionnels (IV)						290		82
	Charges financières (V)						294		247
	Charges exceptionnelles (VI) (4 et amortissements PML pour 27° articles) (4 et amortissements pour les 27° articles D)						300		
	Impôts sur les bénéfices ¹² (VII)						306		
2 — BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	420	3 338	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2				312	420	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles ¹³						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.F.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles ¹⁴						322		
	Impôts et taxes non déductibles ¹⁵ (cf. page 7 de la notice 2053 not)						324		
	Divers ¹⁶ : dont intérêts excédentaires de sociétés et associés (217) (écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM) (218)		217		218		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un (Part des loyers dépenses de crédit bail immobilier et de l'exercice d'option) (249) (239) (239) (239)		249		249		251		
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						998		
Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						999			
Déductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						997		
	Entreprise nouvelles (986)	Zone franchisée (987)	Zone de réhabilitation de caducité (127)	Zone de réhabilitation (138)					
	Reprise d'entreprises (981)	Leasing (989)	Basin d'exportation (991)	P. de construction (991)					
	Dont : (94) (345)	Investissements (344)	Jeunes entreprises (346)	Des (655)					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	420	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière d'entreprises I.S. seulement						356		
	Déficits antérieurs reportables (dont imputés sur le résultat)						360		420
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	

Formule de calcul de l'impôt sur les sociétés		Designation de l'entreprise : ANS DIS - SIREN : 799816525										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles	01		02		03		04					
	Autres	01	101	02		03		04	101				
Immobilisations corporelles	Terrains	02		02		03		04					
	Constructions	03		02		03		04					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	04		02		03		04					
	Installations générales agencements divers	05		02		03		04					
	Matériel de transport	06		02		03		04					
	Autres immobilisations corporelles	07		02		03		04					
Immobilisations financières		08	50	02		03		04	50				
TOTAL		09	151	02		03		04	151				
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		50	101	50		51		50	101				
Immobilisations corporelles	Terrains	51		51		51		51					
	Constructions	52		52		52		52					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	53		53		53		53					
	Installations générales agencements divers	54		54		54		54					
	Matériel de transport	55		55		55		55					
	Autres immobilisations corporelles	56		56		56		56					
TOTAL		57	101	57		57		57	101				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	19 % 15 % et 10 % pour les entreprises à l'IS, 10 % pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme							
						19 % 6	15 % ou 12,8 % 7	0 % 8					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	581	580	581	587	589					
Plus ou moins-values < 19 %		579		Regularisations	590	585	591	595					
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long termes (CGI art 59 terdecies)							591						
TOTAL					590	585	597	599					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note 2.033 N4

Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 208 bis IV, 210 et 208 de CGI, fondée sur un état établi selon le même mode de calcul que celui des plus-values



N° 10959 * 20

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

DGFiP N° 2033-D-SD 2018

Document à conserver

Désignation de l'entreprise : ANS DIS - SIREN : 799816525						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603	605		607
	Autres provisions réglementées *	610		612	614		616
Provisions pour risques et charges		620		622	624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	634		636
	Sur stocks et en cours	640		642	644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	664		666
TOTAL		680		682	684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		-		
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	4 591	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983	420	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209A du CGI)		996	
Déficits reportables		984	4 171	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	4 171	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	
VI DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	1 536
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 263
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 ^{er} de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant "porté" sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11483 * 19

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

ADAPTE A LA TELEDECLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

Désignation de l'entreprise: ANS DIS - SIREN : 799816525

Néant ☒ *

Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 31/12/2017

Données en nombre de mois 12

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ☒ 020 ☐

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) Effectifs au sens de la CVAE *

Période de référence

Date de cessation

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant ☐

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : ANS DIS - SIREN : 799816525

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Denomination :
N° SIREN (si société établie en France) : de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Denomination :
N° SIREN (si société établie en France) : de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Denomination :
N° SIREN (si société établie en France) : de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Denomination :
N° SIREN (si société établie en France) : de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom complet NAASSE Abdelkébir
Nom marital : de détention 100 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 16/02/1971 N° Département 99 Commune MAROC Pays MA
Adresse : 27 RUE JARRETHOUT
28200 CHATEAUDUN

Titre (2) : Nom complet :
Nom marital : de détention : Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-entés en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MM pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.

(3) Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Neant ☒

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : **ANS DIS - SIREN : 799816525**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Denomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-N01.

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : ANS DIS		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 799816525	PME au sens communautaire Cocher la case
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		Cocher la case ☐

Groupes de sociétés	Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :	
	SIREN de la société déclarante	
	Dénomination de la société mère :	
	SIREN de la société mère	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 *undecies* A du CGI)**CRÉANCES REPORTABLES**

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %²] + [ligne 2 x 9 %²] + [(ligne 3 x 6 %²) + [ligne 4 x 9 %²]] x 10/90 + ligne 5) - (exercices 2016: utilisez le taux de 6% au lieu de 7%)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

1

Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

2

Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

3

Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

4

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

5

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

ANS DIS - SIREN : 799816525

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2018

Local

Référence du local	2810301409794799B0201823
Invariant du local	281030140979
Adresse du local	0019 RUE GOURMOND Bâtiment A, étage 00, entrée 02 28220 CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	MICHEL ERIC
SIREN du propriétaire du local	

Mode d'occupation du local	Occupé à titre gratuit
Montant du loyer annuel du local	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicable en la matière

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 765,77 €**

Le compte de résultat présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de **8 603,49 €** et un total de charges de **8 183,57 €** dégageant ainsi un résultat de **419,92 €**

L'exercice considéré débute le **1er janvier 2017** et fini le **31 décembre 2017**

Il a une durée de douze mois

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

Frais d'établissement 2 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu

Disponibilités

Les liquidités en banque et en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

ANNEXES

CHARGES A PAYER	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts courus sur emprunts, dettes assimilées et concours bancaires	0,00 €	0,00 €
Intérêts courus sur dettes rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00 €	647,23 €
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00 €	0,00 €
Dettes fiscales et sociales	684,23 €	25,00 €
Dettes financières	4 951,39 €	4 946,29 €
Autres dettes		
TOTAL	5 635,62 €	5 618,52 €

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2017	31/12/2016
Créances rattachées à des participations	50,00 €	50,00 €
Autres créances financières	0,00 €	0,00 €
Créances fournisseurs et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €
Créances clients et comptes rattachés	1 105,39 €	41,19 €
Autres créances	727,00 €	0,00 €
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	355,38 €	1 709,56 €
TOTAL	2 237,77 €	1 800,75 €

ANNEXES

COMPTES DE REGULARISATION	31/12/2017	31/12/2016
Charges à payer		
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL	0,00 €	0,00 €
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	0,00 €	0,00 €
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

ANNEXES

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/12/2017
Nature des charges	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00 €
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,00 €
Valeur comptable des immobilisations cédées	0,00 €
Sous total	0,00 €
Dotation aux amortissements et provisions exceptionnels	0,00 €
TOTAL	0,00 €
Nature des produits	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,00 €
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €
Quote part subventions d'investissements	0,00 €
Autres produits exceptionnels	0,00 €
Sous total	0,00 €
Reprise sur amortissements et provisions exceptionnels	0,00 €
TOTAL	0,00 €

ANNEXES

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute au 31/12/16	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/17
Immobilisation incorporelles	101,03 €	0,00 €	0,00 €	101,03 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	50,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
TOTAL	151,03 €	0,00 €	0,00 €	151,03 €

AMORTISSEMENTS	Valeur brute au 31/12/16	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/17
Amortissements dépréciations				
Immobilisations incorporelles	101,03 €	0,00 €	0,00 €	101,03 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	101,03 €	0,00 €	0,00 €	101,03 €
Dont amortissements linéaires		0,00 €		
Dont amortissements dégressifs				
Dont amortissements exceptionnels				
Amortissements dérogatoires				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ANNEXES

STOCKS ET EN COURS	au 31/12/17		
	Montant brut	Provision	Montant
Matières premières, approvisionnements, en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Marchandises	528,00 €	0,00 €	528,00 €
TOTAL	528,00 €	0,00 €	528,00 €

ANNEXES

CREANCES (sauf charges constatées d'avance)	au 31/12/2017		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	50,00 €		50,00 €
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	1 105,39 €	1 105,39 €	
Autres créances	727,00 €	727,00 €	
Capital souscrit appelé non versé			
TOTAL GENERAL	1 882,39 €	1 832,39 €	50,00 €

DETTES (sauf produits constatés d'avance)	au 31/12/2017		
	Montant brut	A un an au plus	A cinq ans au plus
Emprunts obligatoires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Dettes auprès des établissements de crédit			
Dettes financières diverses	4 951,39 €	4 951,39 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales	684,23 €	684,23 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL GENERAL	5 635,62 €	5 635,62 €	0,00 €

ANNEXES

CAPITAL SOCIAL	Nombre de titres au 31/12/16	Nombre de titres créés	Nombre de titres au 31/12/17	Valeur nominale
Catégorie unique	100	0	100	10,00 €

ANS DIS
SASU au capital de 1 000 €
19 Rue Gourmond 28 220 CLOYES SUR LE LOIR
RCS CHARTRES 799 816 525

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le dix décembre

Au siège social, l'actionnaire unique Abdelkébir NAASSE de la société ANS DIS société d'actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1 000 €, statue en assemblée générale ordinaire à 18 h 30

Est présent et a signé le présent procès-verbal :

- Monsieur NAASSE Abdelkébir

Seul actionnaire de la société et représentant en tant que tel, la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'assemblée est présidée par Monsieur NAASSE Abdelkébir président, actionnaire unique

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion
- approbation du bilan au 31 décembre 2017
- quitus du président pour sa gestion de l'exercice au 31 décembre 2017
- questions diverses
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017
- le rapport de gestion établi par le président
- le texte de projet des résolutions qui seront soumis à l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 établis par la présidence.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'il lui a été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport. En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour la clôture au 31 décembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AN

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 419.92 € de la manière suivante :

- Report à nouveau 419.92 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président et associé unique

CLOYES SUR LE LOIR le 10 décembre 2018
Le Président Abdelkébir NAASSE

